Image not found or type unknown

Vente de voiture de particulier à particulier

Par **tiffoune**, le **05/03/2015** à **11:05**

bonjour,j'ai vendu le 07/12/2014 mon véhicule mercedes vito à 200000 km avec un controle technique en contre visite pour un cable de frein à main défectueux avertisseur sonore qui ne fonctionné pas, l'acheteur était donc au courant des frais a réaliser suite à l'achat nous avons renégocier le prix a la vente il y avait aussi une rotule a changer sans contre visite j'ai vendu le véhicule 4300 euros il la essayer regarder le moteur tout allais bien. aujourd'hui 3 mois apres j'ai recu un courrier RAR d'un expert qui me dit que le véhicule a une fuite importante au niveau des injecteurs et que l'acheteur a effectuer peut de kilomètre depuis l'achat 5000km tout de meme et que ma responsabilité serai engagé est-ce-que réellement je risque qu'elle que chose étant donné que je n'etait bien sur pas au courant de se problème qu'a la vente le véhicule fonctionner tres bien et que se problème et survenu 2 mois et demi apres cette vente merci pour votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés